

# *La touchère*

Le bulletin communal d'Oradour



*N°2 Juillet 2011*

# Sommaire

	Page
Le mot du Maire	3
Etat civil	4
Les employés de la commune et du SIMO	5
Le CCAS	6
Compte 2010 et budget 2011	7
Les élections cantonales de mars 2011	9
Les prochaines élections	11
Les travaux et projets de la commune	13
Risques sismiques	16
Les commémorations	17
Un cadran solaire à Oradour	19
La société de chasse et le comité des fêtes	20
La Communauté de Communes du pays d'Aigre	22
- Le complexe sportif, le pôle jeunesse, l'aménagement de la rue du Renclos, les bibliothèques	
Projet de regroupement des communautés de communes	25
Le SIABHAC	26
Les animations sur le pays d'Aigre	27
- Téléthon	
- La course du pays d'Aigre	
- Eté actif	
Les associations sportives du pays d'Aigre	29
Les établissements scolaires du canton	30
Le syndicat mixte du collège	31
Bien vieillir en pays d'Aigre	32
Guide pratique	33

## Le mot du Maire

# Etat civil

La commune d'Oradour compte une centaine de familles pour 220 habitants.

## Les naissances :

- Paul-Robin CARRE DE LOS RIOS le 09 10 2010



## Les mariages :

- Loïs CROIZARD et Sophie VICARD le 14 08 2010

## Les décès :

- Anthony PERRIN le 12 07 2010
- Yorel CHAGNAUD le 14 08 2010
- Louis GORNAS le 03 03 2011

## Les nouveaux résidents:

- Thibaud TEXIER et Adeline BRU logement communal à Chillé à partir du 18 07 2011

# Les employés de la commune d'Oradour

Emilie GREZILLIER

Martial RAUCROY

Christian VALLANT (SIMO)

# Le CCAS

## **Qu'est-ce que le CCAS, Centre communal d'action sociale?**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif local chargé de conduire la politique sociale de la commune. C'est un établissement réglementé par le code de l'action sociale et des familles. Il dispose donc d'une personnalité juridique qui le distingue de la municipalité

Le CCAS exerce trois fonctions :

- l'aide sociale légale commune à tous les CCAS c'est-à-dire l'aide sociale aux personnes âgées et l'aide sociale aux handicapés; Ainsi, à l'occasion de toute demande d'aide sociale ou d'aide médicale, le CCAS procède aux enquêtes sociales en vue d'établir ou de compléter le dossier d'admission. L'établissement du dossier et sa transmission à l'autorité compétente constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ; Il peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature
- l'animation des activités sociales.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé, outre le maire, président de droit, à parité de conseillers municipaux élus par le conseil municipal et de personnes nommées par le maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Le CCAS d'ORADOUR :

Yves CLEMENT, membre de droit

Corinne BAILLARGEAU, conseillère municipale

Thierry SYLVESTRE, conseiller municipal

Jacqueline DENIS

Nadine ECHAROUX

Françoise LAVERGNE

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Si ce nombre n'est pas atteint une nouvelle convocation est adressée. Le conseil peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le CCAS a un budget autonome qui est totalement subventionné par la commune.

A Oradour, depuis 2008, nous avons traité deux dossiers de demande d'aide exceptionnelle.

# Compte administratif 2010 et Budget 2011

## A) LES DEPENSES :

DEPENSES	RESULTATS 2010	PREVISIONS 2011	EVOLUTION
A caractère général	85 780.00€	74 430 .00€	-13.23%*
Charges de personnel	26 996.26€	34 00.00€	+26%**
Charges de gestion	56 069.39€	65 490.00€	+16.80%***
Autres charges	167 100.00€	166 190.00€	+0.54%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>345 160.00€</b>	<b>340 110.00€</b>	<b>-1.46%</b>

\*La variation s'explique par la fluctuation du niveau de fonds propres d'une année sur l'autre.

\*\* L'augmentation des charges de personnel est due à un arriéré sur paie à régulariser en 2011.

\*\*\* La progression est relative à la participation de la commune aux organismes de regroupement et en particulier : le SIMO (syndicat intercommunal Mons Oradour), le SIAHBAC (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume-Couture), les écoles primaires et maternelles d'Aigre et de Verdille.

En conclusion les dépenses sont maîtrisées avec une légère baisse de - 1,46 %.

## B) LES RECETTES :

RECETTES	RESULTATS 2009	PREVISIONS 2010	EVOLUTION
Impôts et taxes	81 042.00€	90 664 .00€	+11.87%*
Dotations et participations	64 818.46€	68508.00€	+5.69%**
Autres produits	185 003.57€	180 158.00€	-2.62%***
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>345 160.00€</b>	<b>340 110.00€</b>	<b>-1.46%</b>

\* Suite à la réforme fiscale des Collectivités, le calcul de la nouvelle taxe se substituant à l'ancienne Taxe Professionnelle majore le budget prévisionnel de 10.597,00€. Il s'agit d'une recette fictive spécifique à l'année 2011 qui sera reversée à l'Etat.

\*\* Légère évolution liée au versement de la compensation sur la Taxe d'Habitation par l'Etat.

\*\*\* L'excédent de fonctionnement qui représente à lui seul : 168.185,00€ fait l'essentiel du poste des Autres Produits.

Il s'agit d'un budget équilibré, avec un résultat d'exercice positif de : 51.231,30 €.

## FISCALITE DES PARTICULIERS

### Modifications concernant le calcul de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière :

#### 1. Taxe d'habitation et Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les départements ne perçoivent plus de taxe d'habitation. Elle revient aux communes et à la Communauté de Communes. Ainsi le taux communal sera majoré pour partie du taux départemental voté pour 2010.

Il en est de même pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

#### 2. Taxe foncière sur les propriétés bâties :

La part régionale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée désormais au département.

En fait, il s'agit d'une nouvelle répartition des ressources fiscales, d'un simple transfert et en aucun cas d'une augmentation des taux d'imposition de la commune. Cela ne devrait donc pas engendrer d'augmentation sur les sommes à payer si ce n'est la revalorisation traditionnelle annuelle votée par le législateur.



# Les élections



## Elections cantonales

Dimanches 20 et 27 mars 2011, ont eu lieu les élections cantonales. La Charente compte 35 cantons, soit autant de conseillers généraux. Ce sont ces conseillers qui nous représentent au conseil général, c'est à dire au Département.

L'assemblée départementale est renouvelée par moitié tous les trois ans. En mars 2011, nous avons été appelés à voter dans 18 cantons dont le canton d'Aigre.

Dans chaque département, les conseillers généraux, répartis en commissions de travail prennent des décisions importantes qui touchent le quotidien, à tout âge de la vie : santé des enfants et de leurs mères, accompagnement des personnes âgées ou handicapées ainsi que des bénéficiaires du RSA, agrément des assistant(e)s maternel(le)s, rénovation des bâtiments des collèges, organisation des transports, entretien des routes, etc. Outre ces compétences « obligatoires » établies par loi, le Conseil général de Charente intervient aussi dans des domaines dits "facultatifs": soutien aux festivals de Charente, aux clubs sportifs, au centre universitaire, aux petites entreprises etc... sont autant d'actions non obligatoires que le Département a décidé de financer dans l'intérêt des Charentais et de la Charente.

**Le président du Conseil général est M. Michel BOUTANT.**

M. Franck BONNET, **cinquième vice-président** de l'assemblée générale est président de la commission pôle jeunesse : vie scolaire et universitaire, sport et loisirs -

Comment sont élus les conseillers généraux?

Dans chaque canton, un seul siège est à pourvoir, donc un seul nom est choisi. Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité des voix : plus de la moitié des voix au premier tour ou le plus grand nombre de voix au second tour.

### Les résultats 2011 - canton d'AIGRE

#### 1<sup>er</sup> tour 20 03 2011

FOURE Brigitte UMP	46.78%	Ballottage
BONNET Franck SOC	46.24%	Ballottage
GUIEAU Yves FN	6.98%	-

Blancs ou nuls (en % des votes exprimés) 2.33 %

Taux de participation 65.47 %

#### 2<sup>ème</sup> tour 27 03 2011

<b>BONNET Franck SOC</b>	<b>50.07%</b>	<b>Elu</b>
FOURE Brigitte UMP	49.93%	

Blancs ou nuls (en % des votes exprimés) 2.85 %

Taux de participation 74.67

Chaque candidat à l'élection cantonale se présente avec un suppléant de sexe opposé, appelé à le remplacer en cas de démission ou de décès. Le mandat des conseillers généraux élus en mars 2011 expirera en mars 2014. Il sera donc d'une durée de trois ans au lieu de six jusqu'alors. A compter de cette date, en effet, les conseillers généraux seront remplacés par des conseillers territoriaux.

## Les prochains conseillers territoriaux

Dans l'optique d'une réforme de l'architecture institutionnelle locale, il est prévu, tout en maintenant l'existence de la région et du département, de remplacer les conseillers généraux et les conseillers régionaux par un nouveau type d'élu local : le conseiller territorial. Ces conseillers territoriaux siègeront dans l'instance délibérante du département et dans celle de la région. Les conseillers territoriaux seront élus au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Ils seront renouvelés intégralement tous les 6 ans.

### Un peu d'histoire

Les départements ont été créés pendant la Révolution française. En 1790, la Charente naît avec 83 autres départements (le nombre évoluera pour se fixer aujourd'hui à 102). Mais pour en préciser le territoire, il a fallu beaucoup négocier ! L'ancienne province d'Angoumois au cœur du département était trop petite. C'est donc une partie du Poitou, avec Ruffec ; du Limousin, avec Confolens et Chabonais ; de la Saintonge, avec Cognac et Barbezieux qui ont été rattachées au département pour devenir la Charente, territoire mosaïque. Ils sont alors tous organisés autour d'un chef-lieu devant être accessible des quatre coins du département en moins d'une journée de cheval.

En 1800, l'institution départementale est créée, c'est-à-dire l'organisation de l'administration dans le département : 1 Conseil général, 1 Préfet par département. Mais le Conseil général a seulement pour but de répartir les impôts directs.

Dès 1833, les conseillers généraux ne sont plus désignés mais élus.

C'est en 1982 qu'une loi de décentralisation reconnaît au Conseil général le plein exercice de ses attributions. Depuis cette date, le département est administré par un organe délibérant (l'assemblée départementale) et un organe exécutif (le président du Conseil général). Les compétences du Département touchent à la vie quotidienne des citoyens.

En 2004, ses compétences ont de nouveau été élargies, notamment dans le domaine de la solidarité. L'État délègue, ainsi, des domaines d'intervention de plus en plus décisifs aux Départements. Action sociale, aménagement du territoire, organisation des transports, aide aux communes, gestion de certains établissements publics (collèges, Bibliothèque départementale et Archives), protection de l'environnement, actions sociales et santé (enfant, famille, personnes âgées et handicapées, insertion...), infrastructures routières et aménagement rural font partie des compétences obligatoires du Conseil général. En outre, le Département de la Charente prend en charge des compétences "optionnelles" comme le développement durable, le sport, le développement économique, la culture...

### D'où vient le mot département ?

Ce mot vient tout simplement de "départir" qui signifiait partager en vieux français. Le département est donc une division administrative de notre pays.

### Moins d'une journée de cheval

En "partageant" la France en départements, on a bien sûr tenu compte de l'identité de chaque territoire. Mais pour créer une organisation vraiment pratique on a donné à la nouvelle instance des dimensions telles que les habitants du département puissent, de n'importe quel endroit, se rendre au centre du département - qu'on appelle chef-lieu - et en revenir dans les 48 heures à cheval...

# Les prochaines élections

## Elections législatives

L'Assemblée Nationale compte 577 députés élus pour 5 ans.

Les prochaines élections auront lieu en 2012.

Le département de la Charente est constitué de 4 circonscriptions représentées par quatre députés. Jérôme LAMBERT est élu dans la troisième circonscription de la Charente dont fait partie le canton d'Aigre.

## Election présidentielle

La prochaine élection présidentielle de la V<sup>e</sup> République doit permettre d'élire le président de la République française. Elle se tiendra les 22 avril et 6 mai 2012, sauf en cas d'empêchement d'un candidat ou du Président, ou bien de vacance.

Le président de la République française est élu pour un mandat de cinq ans, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Seuls peuvent se présenter les citoyens français âgés d'au moins 23 ans

Un mandat de cinq ans : Il s'agissait initialement, lors de son adoption en 2000, d'un quinquennat renouvelable sans limite. Depuis 2008, son renouvellement consécutif n'est désormais autorisé qu'une seule fois.

## Les présidents de la République française

### Les présidents de la 2<sup>ème</sup> république De 1848 à 1852

- Louis-Napoléon. Bonaparte (1808-1873) *Durée du mandat* : (1848-1852)

Un an après le "coup d'Etat" du 2 décembre 1851, la dignité impériale (Second Empire) est rétablie. En 1870, la défaite de Sedan entraîne la chute du Second Empire, la République est proclamée

### Les présidents de la 3<sup>ème</sup> république De 1871 à 1940

- Adolphe Thiers (1797-1877) *Durée du mandat* (1871 -1873), il démissionne après avoir été mis en minorité par la Chambre
- Edme Patrice Mac-Mahon (1808-1893) *Durée du mandat*: (1873 -1879) ; les élections d'octobre 1877 amènent à la Chambre une majorité républicaine qui pousse le Président à démissionner.
- Jules Grévy (1807-1891) *Durée du mandat* : (1879 -1887). Réélu en 1885, il est contraint de démissionner à la suite du scandale dans lequel son gendre est impliqué.
- Sadi Carnot (1837-1894) *Durée du mandat* (du 1887 -1894) Assassiné après avoir refusé la grâce d'un anarchiste, auteur d'un attentat à la Chambre.
- Jean Casimir-Perier (1847-1907) *Durée du mandat* (1894 -1895) Démissionne après les attaques des députés socialistes.
- Félix Faure (1841-1899) *Durée du mandat* (1895 -1899). Décède subitement à l'Elysée.
- Emile Loubet (1838-1929) *Durée du mandat* (1899 -1906)
- Armand Fallières (1841-1931) *Durée du mandat* (1906 - 1913)
- Raymond Poincaré (1860-1934) *Durée du mandat* (1913 - 1920)
- Paul Deschanel (1855-1922) *Durée du mandat* : (1920 -1920). Frappé d'incapacité, il est poussé à la démission.
- Alexandre Millerand (1859-1943) *Durée du mandat* (1920 - 1924). Il démissionne.
- Gaston Doumergue (1863-1937) *Durée du mandat* (1924 - 1931)
- Paul Doumer (1857-1932) *Durée du mandat* (1931 - 1932). Assassiné.
- Albert Lebrun (1871-1950) *Durée du mandat* (1932 - 1940). Réélu en 1939, le Président Lebrun se retire à la publication de l'Acte constitutionnel no1 du 11 juillet 1940. Philippe Pétain assura le gouvernement de la France du 10 juillet 1940 au 20 août 1944

De 1940 à 1946 Etat Français : régime de Vichy

### Les présidents de la 4<sup>ème</sup> république De 1945 à 1958

- Vincent Auriol (1884-1966) *Durée du mandat* (1947-1953)
- René Coty (1882-1962) *Durée du mandat* (1953 -1959)

### Les présidents de la 5<sup>ème</sup> république - De 1958 à nos jours

- Charles de Gaulle (1890-1970) *Durée du mandat* (1958-1969) Démissionne.
- Georges Pompidou (1911-1974) *Durée du mandat* (1969-1974) Décès en cours de mandat
- Valéry Giscard d'Estaing (1926-....) *Durée du mandat* (1974-1981)
- François Mitterrand (1916-1996) *Durée du mandat* (1981-1988, 1988-1995)
- Jacques Chirac (1932-...) *Durée du mandat* (1995-2002, 2002-2007)
- Nicolas Sarkozy (1955-...) *Durée du mandat* (2007- en cours)

# Les travaux et projets de la commune

## L'entretien des Chemins communaux :

Chaque année, les chemins de la commune font l'objet de travaux. Une partie des travaux est réalisée par l'intermédiaire du SIMO (syndicat intercommunal Mons Oradour) et concerne : la rue du moulin de Coudret. L'autre partie est effectuée directement par la commune, il s'agit de l'impasse du haut à Chillé.

## Divers Travaux :

La deuxième et dernière tranche des travaux de réfection des canalisations d'eau par la SAUR entre Oradour et Chillé s'est effectuée au début de l'année 2011.

Un petit espace vert jouxtant la place de Germeville a été aménagé sur le terrain cédé à la commune par M. Daniel Dilhac.

photo

## Aménagement du bourg de Germeville :

Comme vous pouvez le constater les travaux dans Germeville se poursuivent.

D'une part il y a eu le passage fin d'année 2010 et début d'année 2011, des câbles d'alimentation d'électricité entre les éoliennes de saint Fraigne et le transformateur de Cessac. Ces travaux ne concernent pas la commune et ne sont pas liés à l'aménagement du bourg.

D'autre part dans le cadre de l'aménagement du bourg, il y a la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux Téléphone et EDF, et le raccordement des lignes chez les usagers concernés qui touche à sa fin.

Par la suite il sera procédé aux aménagements prévus après un arrêt de six mois au moins le temps de laisser le terrain se tasser avant tout autres activités.

Comme nous l'avons déjà indiqué ces travaux ne sont pas qu'un embellissement du bourg ils sont également un moyen pour sécuriser la traversée du village. Sans attendre nous attirons l'attention de tous habitants et usagers à respecter la vitesse de circulation autorisée qui ne doit pas dépasser dans l'agglomération les 50 Km/h.

## L'assainissement collectif à Germeville :

En 2003, une étude a été réalisée par la Communauté de Communes du Pays d'Aigre, en collaboration avec la commune d'Oradour pour vérifier les installations d'assainissement. Le but de cette étude était de savoir si la commune d'Oradour avait la possibilité de réaliser la mise aux normes des assainissements non collectifs (manque de terrain et nature du sol). Suite aux conclusions du cabinet d'étude il a été décidé que le village de Germeville passerait en assainissement collectif.

Germeville ne possédera pas sa propre station d'épuration mais ira rejeter ses eaux usées dans la station d'épuration d'Aigre. Cette dernière va être refaite. La Communauté de Communes a confié cette mission à un bureau d'étude « Hydraulique Environnement » pour pouvoir réaliser les travaux en 2012.

Ensuite il faudra réaliser les réseaux d'assainissement dans le village. Ces travaux ne pourront pas avoir lieu sans le soutien des partenaires financiers : Conseil Général et Agence de l'Eau. Ces institutions sont très sollicitées en assainissement collectif, et pour pouvoir hiérarchiser leurs priorités pour les années à venir, elles demandent à la Communauté de Communes que tous les diagnostics des assainissements non collectifs soient réalisés. Cet état des lieux est obligatoire. Il est effectué par Mme Pascale Vollette (Technicienne assainissement). Il permet la réalisation d'un diagnostic nécessaire à la mise en place de l'assainissement collectif ou individuel.

Les résultats de cette étude seront communiqués ultérieurement.

Il est toutefois utile de rappeler que les travaux de mise aux normes pour l'assainissement individuel doivent être réalisés dans les 4 ans suivants les conclusions communiquées par la Communauté de Communes. (Des aides peuvent être obtenues sous certaines conditions auprès de l'ANAH - agence nationale de l'habitat- et du PACT Charente).

En ce qui concerne les installations qui seront connectées au réseau collectif, aucune modification ni travaux ne sont à réaliser avant le raccordement.

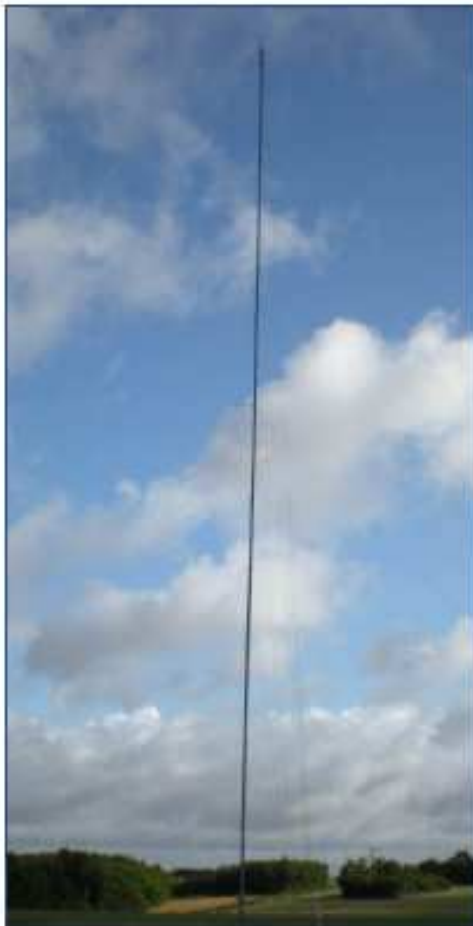
Une étude de Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) est actuellement menée sous la direction des communautés de communes du Pays d'Aigre, du Pays de Villefagnan, et de la Commune de Villefagnan. Cette démarche collective vise à un aménagement cohérent de nos territoires avec cette énergie renouvelable qu'est l'éolien.

C'est en parallèle de cette démarche que se poursuit le développement du projet éolien de Oradour/Lupsault/Les Gours, porté par la société VINCI Construction France.

*11 février 2011 : montage du mât de mesures. Des anémomètres et des girouettes, répartis sur la hauteur du mât, relèvent la vitesse et la direction du vent.*



Localisation du projet éolien



En effet, suite à l'étude de préféabilité réalisée fin 2009, VINCI Construction France a mandaté le cabinet indépendant Altech pour réaliser une étude d'impact sur l'environnement. Cette étude longue et complexe se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Elle consiste en une analyse fine des enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, et acoustiques.

Un mât de mesures haubané de 50m de hauteur a également été installé le 11 février 2011 au lieu-dit « Les Chirons » sur la commune de Oradour. Il permettra de mesurer le niveau de vent sur le site et d'estimer la production potentielle du parc éolien. Il restera sur le site pendant au minimum un an.

En parallèle de ces études, les phases de concertation se poursuivront avec les différents interlocuteurs :

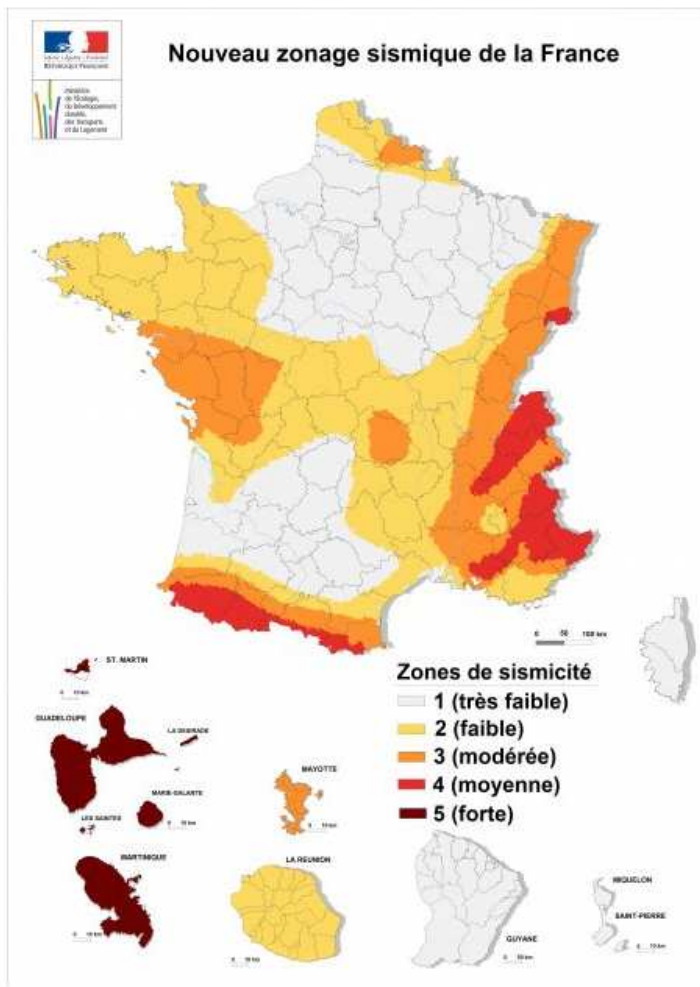
- Les élus locaux
- Les riverains
- Les services de l'état
- Les propriétaires/exploitants des terrains concernés

Nous vous tiendrons informé de l'avancement de ce projet que nous espérons voir se concrétiser à l'horizon 2014.

26 mai 2011

# Le Risque Sismique en Charente et sur notre Commune

**Définition** : le risque sismique désigne les conséquences de l'aléa sismique sur le plan humain, matériel, économique et environnemental.



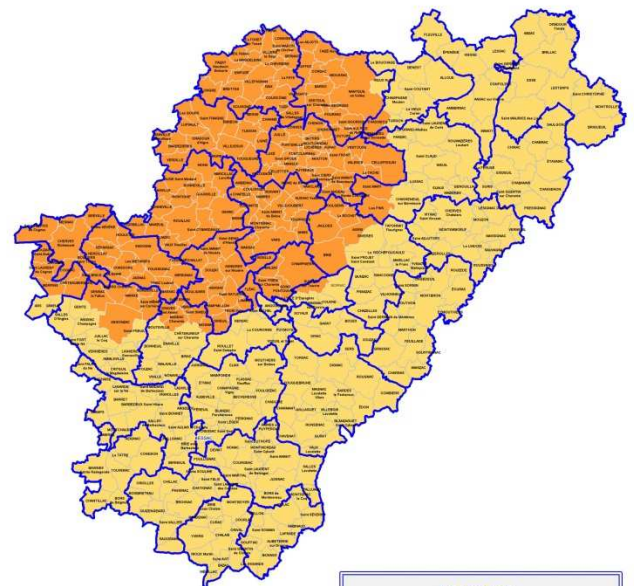
Nouveau zonage sismique de la France (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011)

Depuis le 24 octobre 2010, la France dispose d'une nouvelle réglementation parasismique. Cette évolution réglementaire traduit la volonté des Pouvoirs Publics d'améliorer en permanence la sécurité des citoyens vis à vis du risque sismique.

Le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité croissante.

La commune d'Oradour se situe en zone 3 (aléa modéré). Cette classification à partir de la zone 2 (aléa faible) engendre de nouvelles normes de construction qui sont entrées en vigueur le 1er mai 2011 (date de dépôt du permis de construire).

## Carte du risque sismique





# Les commémorations à Oradour

Honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, rendre hommage à toutes les victimes des guerres mais aussi transmettre la mémoire des conflits du XXe siècle aux jeunes générations.

---

## *Morts pour la France*

*La mention « Mort pour la France » fut créée par la loi du 2 juillet 1915 modifiée par la loi du 28 février 1922. La loi du 29 décembre 1915 donne droit à la sépulture perpétuelle aux frais de l'Etat aux militaires « Morts pour la France » pendant la guerre.*

*L'attribution de la mention « Mort pour la France » est une opération relative à l'état civil, qui fait l'objet des articles L 488 à L 492 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.*

*Les membres des forces armées françaises tués au combat, morts des suites de maladies contractées ou d'accidents survenus en service commandé ont droit à cette distinction, de même que les prisonniers de guerre décédés dans les mêmes circonstances.*

---

## Le 11 Novembre : Un jour mémoire

Signé le 11 novembre 1918 par les généraux allemands et français en forêt de Compiègne (Oise), l'armistice marque la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et la capitulation de l'Allemagne. La guerre a fait plus de neuf millions de morts et des millions d'invalides ou de mutilés. Cette cérémonie garde aujourd'hui tout son sens car elle est l'occasion de rendre hommage aux combattants pour que ne sombrent pas dans l'oubli les sacrifices et les souffrances de toute une génération.

## Le 19 mars 1962

Ce jour de mars 1962 prend officiellement effet un cessez-le-feu qui met fin à huit ans de guerre en Algérie.

Un double référendum vient bientôt conforter cette décision. Le 8 avril 1962, les Français de métropole approuvent à plus de 90% le choix du général de Gaulle. Pourtant, le cessez-le-feu du 19 mars est loin d'aboutir à un retour au calme immédiat. Les combats et les massacres se prolongent jusqu'au 3 juillet et redoublent même de violence.

Le 1er juillet 1962, les Algériens se prononcent encore plus massivement pour l'indépendance de leur pays. L'indépendance devient effective le 3 juillet 1962. Le 4 juillet, Ahmed Ben Bella s'installe à Alger en qualité de président de la nouvelle république. Le 5 juillet, l'indépendance est officiellement proclamée.

La vie politique française sera longtemps marquée par les séquelles de cette guerre non déclarée, qui a éclaté le 1er novembre 1954 et a mobilisé pas moins de deux millions de jeunes Français du contingent. Elle a fait au total 25.000 tués chez les soldats français, 2.000 morts de la Légion étrangère, un millier de disparus et 1.300 soldats morts des suites de leurs blessures.

Environ 270.000 musulmans algériens sont morts du fait de la guerre, sur une population totale de dix millions d'habitants. Sans parler de 8.000 villages incendiés et 2,1 millions de musulmans déportés dans des camps de regroupement.

L'indépendance accordée à l'Algérie est la dernière étape importante de la liquidation de l'Empire colonial français. En moins de dix ans, de 1954 à 1962, la France s'est séparée de l'Indochine, de l'Afrique noire et de l'Afrique du Nord, colonisées de haute lutte sous la IIIe République.

## Cérémonie du souvenir à Oradour d'Aigre

Samedi 2 octobre 2011 devant la stèle érigée sur la route départementale de Germeville à Oradour-d'Aigre. Le Comité départemental de l'Association nationale des anciens combattants et ami (e)s de la Résistance et la municipalité d'Oradour, organisent une cérémonie à la mémoire de Gustave Normand, fusillé au Mont Valérien le 2 octobre 1943 et de son épouse tuée à Auschwitz le 23 février de la même année. À cet hommage sera joint celui que tous doivent aux nombreux patriotes victimes de la répression nazie dans le secteur du Ruffécois en 1942.



Le Mémorial commémore le sacrifice de deux résistants, Madeleine et Gustave NORMAND. Elle fut inaugurée le 26 mai 1946 par Charles TILLON, ministre de l'armement



Madeleine Marie PLANTEVIGNE, fille de parents cultivateurs, est née à la Broussette - petit hameau de la commune d'Oradour en Charente - le 11 avril 1897. Le 9 septembre 1919, elle épouse Gustave NORMAND, également cultivateur. A cette époque-là, ils exploitent une belle propriété à Germeville. Très tôt, les époux NORMAND affichent leurs convictions politiques (Gustave était militant du Parti communiste). Madeleine Normand

deviendra chef du P.C Nord-Charente suite à la mutation de Guy BRION l'instituteur qui en était le dirigeant. Elle réorganise le parti afin de collecter des fonds et des denrées alimentaires pour les clandestins et charge également celui-ci de leur assurer des "planques". Ceux sont là les premiers actes de résistance des époux NORMANDS. Lors de l'été 1941, beaucoup de leurs amis seront fusillés dans les départements limitrophes. Les divers faits de cette période renforcent leur engagement dans la résistance. Ils sont repérés et doivent partir. Ils vont vendre une partie de leurs biens et louer leurs terres pour pouvoir consacrer tout leur temps à la lutte antifasciste. Leur chemin les dirigera vers Saintes. Installés en ce lieu, ils continuent de façon soutenue leur lutte au côté de Georges BEYER. Journaux et tracts clandestins circulent fort bien, mais dès mars 1942, se sentant repérés, ils décident alors de rentrer complètement dans l'illégalité et de se faire faire des fausses cartes d'identités. Le 27 mars 1942, Madeleine, inquiète de ne voir personne, ne peut attendre plus longtemps. Son impatience lui vaudra d'être repérée. Les époux NORMANDS vont être arrêtés par la police spéciale de Bordeaux. Ils vont être interrogés pendant quatre jours, puis conduits à Paris passer encore quelques jours dans les bureaux des Renseignements Généraux, puis au dépôt. Le 29 avril, Gustave sera transféré au Cherche-Midi et Madeleine à la Santé. Le 24 août suivant, Madeleine est transférée à Romainville où elle revoit son mari devenu presque aveugle, à la suite des coups reçus lors des interrogatoires. Le 24 janvier 1943, Madeleine est déportée vers Auschwitz par le premier convoi « Nuit et Brouillard » des femmes résistantes françaises. Elle deviendra le matricule 31678. Madeleine Normand sera assassinée le 23 février 1943 à Birkenau. Gustave Normand a été fusillé au Mont-Valérien le 2 octobre 1943.

© 2000 - 2005 [Histoires du Pays d'Aigre](#)

# Un cadran solaire à Oradour

Depuis peu, on peut remarquer, sis devant la mairie, un cadran solaire.

photo

Depuis la foire expo du pays d'Aigre de 2001 « vivre et mesurer le temps », sur commande de la Communauté de commune du pays d'Aigre, le Club MARPEN de Tusson a taillé des cadrans solaires en pierre, un par commune du canton.

La gnomonique ou l'art de faire un cadran solaire.

Tout d'abord, un gnomon, ou un pal effilé le plus haut possible, est planté verticalement. Le calage de la pierre de midi se fait au moment de la journée où l'ombre est la plus courte donc, par opposition à l'ombre, à midi au Soleil. On reportera alors au sol un cercle de rayon égal à cette ombre de midi, le jour le plus long de l'année, donc au solstice d'été. À l'équinoxe, le Soleil se lève et se couche à droite et à gauche, ce qui détermine quatre quadrants! Et, puisque l'ellipse du trajet terrestre est presque circulaire, le trajet apparent du Soleil est lui aussi, presque, circulaire : il suffira donc de diviser chaque quartier en six parts égales, marqués d'une grosse et d'une petite pierre alternées, ce qui en fait vingt-quatre, comme les vingt-quatre heures de la journée.

Le temps du soleil

- Le temps solaire vrai est basé sur la position variable du Soleil pendant la journée. « Midi vrai » marque l'instant où le Soleil est au plus haut de la journée.
- Le temps solaire moyen, est le temps solaire vrai, corrigé de ses irrégularités, dues au fait que la terre décrit une ellipse dans un plan incliné sur l'équateur.
- Le temps universel permet d'unifier le temps sur la Terre. En effet, les temps vrai, moyen, civil sont des temps locaux, correspondant à l'observation du Soleil depuis un certain lieu. Or, il n'est pas midi en même temps à Paris qu'à New-York. On a donc défini un temps « origine » appelé



« temps universel », c'est le temps civil de Greenwich. Pour relier le temps civil local au temps universel, il faut corriger de la longitude. Rappelons que la longitude est l'angle au centre (mesurée par l'équateur) entre le méridien passant par le lieu et un méridien choisi comme origine (méridien de Greenwich). Il passe à travers l'Observatoire royal de Greenwich, (banlieue de Londres), au Royaume-Uni. Avec le 180<sup>e</sup> méridien qui lui est

directement opposé, il définit les hémisphères est et ouest.

Ce méridien de Greenwich traverse le canton d'Aigre.

- Le temps légal (celui de nos montres) est égal au temps universel auquel on a ajouté 1 h en hiver et 2 h en été.

## La société de chasse

La société de Chasse d'Oradour compte 36 sociétaires.

A la suite de la dernière Assemblée Générale la composition du bureau est la suivante :

- Président : Christophe TIPHONNET
- Vice-Président : Patrick CLEMENT
- Secrétaire : Jacky CARRE
- Trésorier : Guy TRAINAUD

Au cours de la dernière saison 2010-2011 la société de chasse a lâché : 260 perdreaux et 320 faisans. Elle a effectué également des prélèvements : 7 chevreuils et 3 sangliers.

Manifestations organisées :

- Loto du 27 février 2011
- Repas du 06 mars 2011

## Le Comité des fêtes

L'Assemblée Générale du 14 janvier 2011 a été l'occasion pour le Président sortant de dresser un bilan de l'activité et des comptes pour l'année 2010.

Puis les membres du Comité (17 personnes étaient présentes ou représentées) ont élu le nouveau bureau :

- Président : Christian ROUSSEAU
- Secrétaire : Bernadette RICHARD
- Trésorière : Nadine CLEMENT

Pour 2011 le programme des festivités est le suivant :

- Repas des Aînés du 13 mars.

Comme chaque année, le traditionnel repas des Aînés s'est déroulé dans la salle des fêtes d'Oradour animé par Bernard SAUNIER, et ponctué de quelques airs interprétés au saxophone par M. Gustave Sylvestre. Les participants, dans une ambiance conviviale, ont pu apprécier l'excellent repas qui leur a été servi. Cela a été, pour tous, l'occasion de maintenir un lien d'amitié. Les plus anciens de la commune présents lors du repas ont été mis à l'honneur. Madame Yvette CLEMENT s'est vu offrir une composition florale, et Monsieur Gustave SYLVESTRE un assortiment de chocolats. [photo](#)

- Sortie vélos le 19 juin.

Le temps était de la partie pour la sortie vélos. Après le café et les gâteaux de bienvenue, les 30 participants à cette randonnée ont pu apprécier la nature et les marais encore verts à cette saison malgré la sécheresse ambiante. Le périple a conduit les randonneurs vers Chillé et le Coudret, puis direction Germeville où une halte sur la petite île était préparée bien amicalement par Josy. Après quelques rafraîchissements, tous sont repartis vers Oradour pour le pique-nique bien mérité. L'après-midi s'est terminé autour d'une belote en pensant déjà à la prochaine édition.

- Fête du 14 juillet avec un repas gratuit pour les habitants de la commune le 13 au soir.
- Repas de Noël le 11 décembre.

De plus le comité des fêtes souhaite s'associer à la prochaine manifestation du Téléthon.

Nous espérons que toutes ces animations seront l'occasion de réunir le plus grand nombre de participants afin de maintenir et développer un climat le plus convivial possible.

## Le Complexe sportif :

Le 6 novembre 2010 a eu lieu l'inauguration du complexe sportif du pays d'aigre. Celle-ci s'est déroulée en présence de madame la sénatrice Nicole Bonnefoy, monsieur le député Jérôme Lambert, monsieur le président du conseil général Michel Boutant, monsieur le conseiller général Franck Bonnet ainsi que la plupart des élus du canton.

Il a été procédé tout d'abord, à la visite l'ancien petit gymnase reconditionné en dojo (salle de judo), par le club, la commune d'Aigre et la communauté de communes. Puis, est arrivé le moment de couper le ruban ainsi que la visite du gymnase (hall d'entrée, vestiaires, douches, salle de rangement des équipements sportif), avant le traditionnel discours énoncé par notre président de Communauté de Communes, relatant les diverses étapes de la construction et remerciant la plupart des personnes ayant participé de près ou de loin, à la réalisation de cet édifice. Cette matinée fut clôturée par un vin d'honneur accompagné de petits fours.

Nous vous informons que le complexe sportif est ouvert à tous et que vous pouvez le visiter lors des différentes manifestations sportives.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Occupation salle de sport							
9h						Ping pong	A la demande
10h							
11h						Hand	
12h							
13h							
14h							
15h							
16h	Hand						
17h		Hand		Hand	Hand		
18h	Gym danse	Hand	Tennis	Hand	Hand		
19h							
20h				Volley	Ping pong ou Hand		
21h	Foot	Ping pong					
22h							
Occupation aire couverte							
17h					Tennis	A la demande	A la demande
18h		Hand	Tennis		Tennis		
19h						A la demande	A la demande
20h				Hand			
21h		Foot			Tir à l'arc		
22h							

Le club de judo occupe le nouveau dojo, dans l'ancien gymnase.

Les collégiens, élèves des écoles du canton, enfants de l'Accueil de loisirs utilisent fréquemment ces nouveaux équipements.

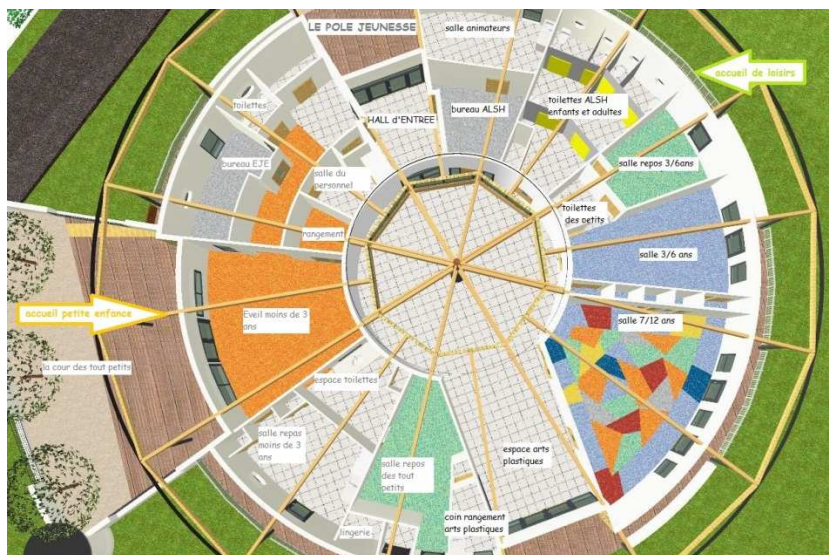
Davy BROUSSE occupe le poste d'agent d'exploitation du complexe sportif.

## Le Pôle jeunesse :



Le pôle jeunesse, inauguré le 27 juin 2011, accueille depuis le 4 juillet 2011 l'accueil de loisirs géré par l'Apetipa. La partie dédiée à la petite enfance et gérée par la Communauté de Communes du pays d'Aigre, ouvrira ses portes en septembre 2011. Dès le recrutement du responsable, professionnel de la petite enfance, seront mis en place plusieurs services : lieu accueil enfants /parents, relais Assistantes Maternelles et une journée de halte-garderie.

Au centre de ce bâtiment tout en rondeurs, un atrium lumineux pourra accueillir des activités musicales ou d'arts plastiques.



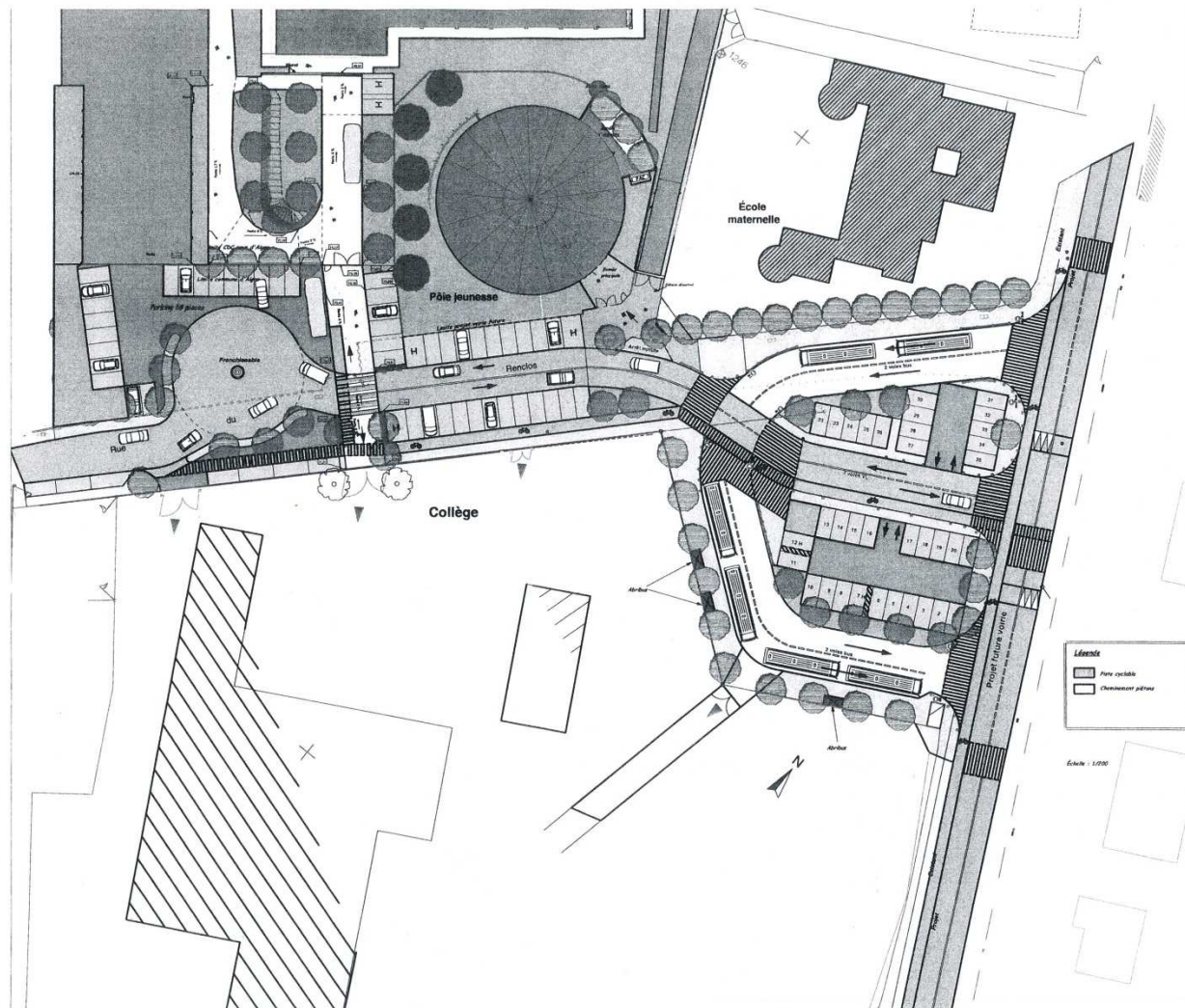
Ce bâtiment tout en bois a coûté 865 000 euros, financé à 80 % par des subventions (Caisse d'allocations familiales, État, Région, Département).

Toutes les actions proposées sont soutenues financièrement et techniquement par la CAF, le Conseil Général, la MSA et l'Etat.

Ce pôle jeunesse se situe au milieu d'autres structures: la maternelle, le collège et le gymnase.

## L'aménagement de la rue du Renclos

La mairie d'Aigre a prévu de réaménager ce quartier en plein développement. La rue du Renclos, qui dessert tous ces équipements, sera sécurisée au cours du second semestre. Il est prévu un réaménagement complet des accès en utilisant l'ancienne piste de la prévention routière du collège permettant aux cars de circuler. Un rond-point sera également édifié et ce sera plus de 90 places de parkings qui seront créées.



## Bibliothèque intercommunale des sites de SAINT-FRAIGNE et de TUSSON :

Une animatrice, Corinne Baillargeau, a été recrutée par la Communauté de Communes afin de mettre en place ces bibliothèques. Dès septembre 2011, elle va s'atteler à cette tâche afin de pouvoir proposer au plus vite l'ouverture au public de ces deux sites. Lecture, prêt de livres, animations sont d'ores et déjà au programme.



# Schéma de coopération intercommunale

Au 1er janvier 2014, la carte de l'intercommunalité en Charente sera simplifiée. C'est l'esprit de la loi du 16 décembre 2010, qui veut que l'intégralité du territoire français soit bientôt couverte par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 5 000 habitants. Le préfet de Charente a rendu public son nouveau schéma de coopération intercommunale en proposant une carte à 17 communautés contre 25 actuellement.

Premier effet, les communes isolées, longtemps réfractaires au regroupement, sont rattachées. Deuxième effet, les CDC de moins de 5.000 habitants se regroupent.

Pour le pays d'Aigre...

Le projet de schéma prévoit la fusion des 3 communautés de communes : Pays d'Aigre, Pays manslois, Boixe, rejoints par la commune isolée de La Tâche.

Situation actuelle :

CC de la Boixe : 8056 habitants et 14 communes

CC pays manslois : 8543 habitants et 25 communes

CC pays d'Aigre : 4928 habitants et 15 communes

Commune de la Tâche : 113 habitants

La CC de la Boixe a toutefois émis le souhait, de ne pas fusionner avec les CC du pays manslois et du pays d'Aigre.

Le nouveau périmètre serait alors de 41 communes pour 13584 habitants.

L'autre volet du schéma, c'est la réduction du nombre de syndicats de communes, dont beaucoup ont perdu de leur utilité avec le temps. Avec les regroupements opérés, 65 doivent être supprimés sur 178.

Sont prévues :

- ♦ La fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Villefagnan, du Val de Roche, de la région d'Aunac et la région de Saint-Fraigne.
- ♦ La dissolution du syndicat mixte à vocation scolaire du collège d'Aigre
- ♦ La dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique de Mons-Oradour (SIMO)

Le dossier a été communiqué à chaque maire, chaque président de CDC, chaque syndicat concerné, afin que tous puissent émettre un avis sur le projet.

Délibérations ont été prises à Oradour par le Conseil municipal de ne pas accepter les dissolutions du syndicat mixte à vocation scolaire du collège d'Aigre et du SIMO.

La CDCI se prononcera ensuite. Puis, d'arrêtés successifs en consultations, les nouvelles structures se mettront en place d'ici janvier 2014.

A suivre...



# Les animations sur le pays d'Aigre



## Téléthon 2010

Le Téléthon en pays d'Aigre était mené cette année par le village de Tusson. Communes et associations du territoire ont proposé de nombreuses animations du 26 novembre au 5 décembre : concert de l'association des trompes de chasse, concours de belote, tournoi de fléchettes, vente de gâteaux, de roses, match de volley, pot-au-feu, randonnées, de nombreux ateliers (loisirs créatifs, cuisine, calligraphie, taille de pierre) , parcours VTT, repas marocain, thé dansant, matchs de handball , tournoi de tennis, marche, visite de la Maison du patrimoine...

### Photo

Dimanche soir, a eu lieu le traditionnel repas de clôture, à la salle des fêtes de Tusson. Ont été annoncés les résultats des sommes recueillies sur le pays d'Aigre et reversées au Téléthon : près de 13 000€. Malgré les intempéries, la conjoncture économique et les polémiques, le Pays d'Aigre a encore montré qu'il savait être généreux.

Les résultats nationaux du Téléthon : 90 450 886 €

Avec Tusson, commune d'accueil de ce téléthon 2010, le tour des 17 communes du pays d'Aigre était bouclé. En 2011, c'est Barbezières qui reprend le flambeau, là où tout a commencé il y a dix-huit ans. Le 25e Téléthon aura lieu les 2 et 3 décembre prochain.

Oradour participera activement au prochain Téléthon en organisant un repas le octobre.

## Le Tour du pays d'Aigre : 5 mars 2011



Ce 8<sup>ème</sup> tour du pays d'Aigre, organisé par l'ACJAR, partait cette année de Ligné. 120 coureurs étaient au départ de cette course de 120 kilomètres et ont traversé toutes les communes de la Communauté de communes du Pays d'Aigre.

Mickael Damiens, GSC Blagnac a remporté l'épreuve.

L'an prochain, le départ et l'arrivée de la 9e édition du tour du Pays d'Aigre auront lieu à Verdille.

## Eté actif 2011

La Charente est dotée de sites patrimoniaux, archéologiques ou naturels, de grande valeur, souvent méconnus des habitants. Les vacances sont l'occasion de visiter ces lieux exceptionnels et de participer aux activités proposées par les collectivités et les associations locales.

« L'Eté Actif et Solidaire », piloté par le Département, permet ainsi aux enfants et plus largement aux familles de se retrouver autour d'activités récréatives, le plus souvent en plein air, à faible coût. De nombreuses activités sportives et sorties culturelles différentes sont proposées au public partout en Charente.

Pour le pays d'Aigre, du 4 juillet au 12 août, les communes et les associations locales vous proposent un panel d'activités variées.

Le programme est consultable

- sur le blog de l'office du tourisme à Aigre : <http://aigre-charente.over-blog.com/>
- sur le site de l'APETIPA <http://centrelouisirs-aigre.e-monsite.com/>

Les inscriptions se font auprès de l'office du tourisme 04 45 21 26 70

photo



# Les établissements scolaires du canton



## Aigre :

- Ecole maternelle publique de la PS à la GS - 3 classes - 65 enfants
- Ecole élémentaire publique du CP au CM2 - 4 classes - 83 enfants
- Ecole privée de la maternelle au CM2 - 3 classes - 68 enfants
- Collège de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> - 8 classes - 180 enfants

## RPI Fouqueure Tusson :

- Ecole de Fouqueure de la maternelle au CP - 2 classes - 38 enfants
- Ecole de Tusson du CE1 au CM2 - 2 classes - 47 enfants

## RPI Verdille Ranville :

- Ecole de Verdille de la GS au CE1 - 1 classe - 14 enfants
- Ecole de Ranville du CE2 au CM2 - 1 classe - 16 enfants

## RPI Courcôme La Faye Charmé

- Ecole de Charmé CM1 CM2 - 2 classes - 36 enfants



Le RPI compte deux classes à La Faye, deux à Courcôme et deux à Charmé.

Malgré la mobilisation des parents, des élus, des enseignantes, la suppression d'une classe à Charmé sera effective à la rentrée de septembre 2011.

## Le syndicat mixte du collège

Ce syndicat créé en 1985, a pour objet d'apporter un soutien financier aux actions scolaires et périscolaires culturelles et sportives organisées par le collège d'Aigre (voyages scolaires et sorties) ainsi qu'aux équipements sportifs mis à dispositions par la Communauté de communes du Pays d'Aigre.

Chacune des 19 communes adhérentes (Aigre, Barbezières, Ebréon, Fouqueure, Les Gours, Ligné, Lupsault, Marcillac Lanville, Mons, Oradour, Ranville Breuillaud, Saint Fraigne, Tusson, Verdille, Villejésus, CDC de la Boixe : Ambérac, Coulonges, La Chapelle, CDC du Manslois : Luxé) verse au syndicat mixte une somme de 120€/élève.

Suite au décès de M. Monrouzeau, il a été procédé à son remplacement.

Ont été élues :

Présidente : Céline Capitaine

Vice-présidente : Evelyne Lachaise

Ce syndicat qui soutient financièrement le collège pour des actions permet à tous les enfants de participer. Aujourd'hui, le schéma de coopération intercommunale prévoit sa dissolution.

# Bien vieillir sur le pays d'Aigre

## Amélioration de l'habitat des personnes âgées

La subvention du Conseil Général peut couvrir, en fonction des revenus, jusqu'à 30% du montant des travaux plafonné à 5000 euros (mise aux normes de l'électricité, ou de l'assainissement, réfection de la toiture, remplacement de la chaudière, isolation, pose d'un monte-escalier...).

Les critères pour bénéficier de cette aide :

- avoir plus de 70 ans
- être propriétaire de son logement (ou usufruitier)
- disposer de revenus modestes (1000 euros par mois au plus pour une personne seule et 1600 euros pour un couple)

D'autres aides peuvent venir compléter le dispositif, venant de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), de caisses de retraite ou de caisses d'assurance maladie... Avec, à chaque fois, des critères d'attribution différents.

Adresses utiles :

PACT Charente

45 rue du Sauvage

16000 Angoulême

05 45 95 62 02

[Pact.arim.16@wanaddo.fr](mailto:Pact.arim.16@wanaddo.fr)

Site : <http://pact16.adalogis.fr>

ANAH Délégation locale de la Charente

43 rue du Dr Charles Duroselle

16000 Angoulême



Les centres médico-sociaux sont à l'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de les informer des prestations existantes, les orienter vers les services compétents et les professionnels appropriés (coordinateurs de proximité du Conseil Général, caisses de retraite, professionnels médicaux et paramédicaux, hôpitaux, maisons de retraite, foyers logements, communes, associations d'aide à domicile...).

Vos contacts pour le Ruffécois : Florence BETOUL centre médico-social de Ruffec 05 45 31 74 56



L'association d'aide à domicile (ADMR) peut vous aider en vous proposant une large gamme de services : aide à la personne, ménage, repassage, repas à domicile, accompagnement transport, atelier mémoire.

ADMR

10 rue du Pont Raymond

16140 AIGRE

05 45 21 21 31

Permanences à Aigre : mercredi 14h à 16h30, jeudi 9h à 12h, vendredi 14h à 16h30.

Présidente : Jacqueline Perrain



# Guide pratique

## **MAIRIE d'ORADOUR:**

Tel : 05.45.21.02.84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Le secrétariat est assuré par Emilie GREZILLER

Le mardi de 14 heures à 17 heures

Le jeudi de 14 heures à 17 heures

Le samedi de 9 heures à 12 heures

## **Location salle d'Oradour**

Prix : Ils correspondent à une location pour un Week-End :

- Habitants de la commune : été (mai à septembre) : 60 € - hiver (octobre à fin avril) : 100 €
- Habitants hors commune : été : 100 € - hiver : 160 €

## **PERMANENCES A LA MAIRIE D'AIGRE**

CPAM (*caisse primaire d'assurance maladie*)

Tous les jeudis de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 15 H 30

CRAMCO (*caisse régionale d'assurance maladie du Centre-Ouest*)

Le 1er mercredi du mois de 14 H à 16 H 30 sur rendez-vous au 05.45.39.96.60

CONCILIATEUR : 4e lundi de 14 H à 16 H sur rendez-vous au 05.45.21.10.56

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIGRE**

Tél : 05.45.21.10.48 Fax : 04.45.21.10.57 E-mail : developpement-cdcaigre@wanadoo.fr

Permanence des associations : Tél 05.45.21.04.90

ADMR (*aide à domicile*) 10 rue du pont Raymond 16140 Aigre

Tél/Fax : 05.45.21.21.31

**CENTRE MEDICO-SOCIAL** : 5, Grande rue à Aigre

Assistance Sociale du Secteur : mercredi matin sur rendez-vous au 05.45.31.04.14

Assistante Sociale MSA : le 3eme vendredi de 14 H à 16 H

PAIO (*permanence d'accueil, d'information et d'orientation*)

Aides aux demandeurs d'emploi de 18 à 26 ans, le vendredi de 9 H à 10 H 30

sur rendez-vous au 05.45.31.39.35

**SIAHBAC** (*syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume-Couture*)

Tél : 05.45.21.01.91 Fax : 05.45.21.01.67

**CROIX ROUGE FRANCAISE**

Tél : 05.45.21.31.48



## **DECHETTERIE VILLEJESUS**

Tél : 05.45.21.32.50

Horaires d'ouverture : Lundi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Mardi de 14 H à 18 H

Mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

## **ORDURES MENAGERES**

Sacs noirs : le vendredi matin ( le samedi si un jour férié en semaine)  
suremballages, sacs, films, enveloppes, pots en plastique, barquettes en polystyrène, couches, gobelets, assiettes, couverts en carton et en plastique, papiers et boîtes en métal ou en carton salis, ampoules à filaments, vaisselle

Sacs jaunes : le vendredi des semaines paires (le samedi si un jour férié en semaine)  
bouteilles d'eau de jus de fruits, de lait en plastique, bouteilles d'huile, flacons de produits de toilettes et de produits ménagers en plastique, aérosols, boîtes de conserve, boîtes en métal, bidons en métal, cartonnets, boîtes en carton, journaux, magazines, prospectus, papier.

## **GENDARMERIE AIGRE - ROUILLAC**

Aigre Tél : 05.45.21.10.12

Rouillac Tél : 05.45.96.50.19

Permanences à Aigre : Lundi de 8 H à 12 H

Jeudi de 8 H à 12 H

Samedi de 8 H à 12 H

## **MEDECINS à AIGRE**

Docteur Alain DUBOST : 05.45.21.22.88

Docteur Roger REVEILLAUD : 05.45.21.10.23

Docteur Cynthia RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Christian RIEUTORD : 05.45.21.22.91

Docteur Jacques TRAWALE : 05.45.21.32.24

## **PHARMACIENS à AIGRE**

VIGNAUD - SOULAT : 25 Grande rue Tél : 05.45.21.10.41

Pharmacie du Pays d' Aigre NEGRET Vincent 30 Grande rue Tél : 05.45.21.36.61

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

## **DON DU SANG**

Accueil des donneurs : Hôpital de Girac St. MICHEL Tél : 05.45.91.46.84  
du lundi au vendredi de 8 H à 13 H et de 13 H 30 à 18 H

La prochaine collecte de sang à la salle des fêtes d' AIGRE aura lieu le mercredi 03 août 2011 de 16 heures à 19 heures 30 - renseignements auprès de Mme Lemmerling 05 45 21 44 51

## **OFFICE DE TOURISME du PAYS D' AIGRE**

Place de l'hôtel de ville 16140 AIGRE

Tél : 09.64.41.35.63 Fax : 05.45.21.26.70 e-mail : officetourisme.aigre@orange.fr

Ouverture : Avril - Octobre : du lundi au samedi de 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h 30

Hiver : du mardi au samedi de 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30



N'hésitez pas à nous transmettre vos réactions, vos suggestions.

Mairie d'ORADOUR 05 45 21 02 84 Fax : 05.45.21.04.58 E-mail : mairie-oradour@wanadoo.fr

Les rédacteurs :  
Corinne BAILLARGEAU  
Olivier BAILLARGEAU  
Bernard CLEMENT  
Christian ROUSSEAU  
Thierry SYLVESTRE

Août 2011